

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700

Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Cinquième session ordinaire

25 juin – 3 juillet 2004

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/130 (V)

**COMPOSITION DES SOUS-COMITES DU COMITE
DES REPRESENTANTS PERMANENTS (COREP)
POUR LA PERIODE 2002-2004**

COMPOSITION DES SOUS-COMITES DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS POUR LA PERIODE 2002-2004

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article 21 (2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Comité des représentants permanents (COREP) « peut instituer tout sous-comité ou groupe de travail qu'il juge nécessaire ». Lors de sa première session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), le 28 octobre 2002, le COREP a décidé d'instituer les sous-comités¹ ci-après :

1. *Sous-Comité consultatif des questions administratives, budgétaires et financières*

1. Membres : Tous les Etats membres.

2. Bureau :

- Egypte (Président)
- Rwanda (1^{er} Vice-Président)
- Lesotho (2^{ème} Vice-Président)
- Guinée équatoriale (3^{ème} Vice-Président)
- Nigeria (Rapporteur)

2. *Sous-Comité des programmes et conférences*

1. Membres : Tous les Etats membres

2. Bureau :

- Algérie (Président)
 - Namibie (1^{er} Vice-Président)
 - Burundi (2^{ème} Vice-Président)
 - Mali (3^{ème} Vice-Président)
 - République fédérale démocratique d'Ethiopie (Rapporteur)
-

3. *Sous-Comité chargé des réfugiés*

1. Membres : Tous les Etats membres

2. Bureau :

- Zambie (Président)
- Burkina Faso (1^{er} Vice-Président)
- République du Congo (2^{ème} Vice-Président)
- Soudan (3^{ème} Vice-Président)
- République arabe sahraouie démocratique (Rapporteur)

4. *Sous-Comité des contributions*

1. Membres :

- Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Nigeria ;
- Afrique du Nord : Libye et Tunisie ;
- Afrique de l'Est : Djibouti, Rwanda et Soudan ;
- Afrique australe : Botswana, Namibie et Zambie ;
- Afrique centrale : Cameroun, République du Congo et Gabon.

2. Bureau

- Nigeria (Président)
- Cameroun (membre)
- Libye (membre)
- Botswana (membre)
- Rwanda (membre)

5. *Sous-Comité permanent sur la révision du barème des contributions*¹

1. Membres

- Afrique de l'Ouest : Ghana, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger
- Afrique du Nord : Algérie et Egypte
- Afrique de l'Est : Djibouti, Kenya et Maurice
- Afrique australe : Botswana, Mozambique et Namibie
- Afrique centrale : Burundi, Tchad et République du Congo

2. Bureau :

- Tchad (Président)
- Ghana (membre)
- Egypte (membre)
- Kenya (membre)
- Mozambique (membre)

6. *Sous-Comité chargé de la gestion du Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique*²

1. Membres :

- Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali et Sénégal ;
- Afrique du Nord : République arabe saharienne et Algérie ;
- Afrique de l'Est : Tanzanie, Erythrée et Kenya ;
- Afrique australe : Angola, Lesotho et Mozambique ;
- Afrique centrale : Burundi, Guinée équatoriale et Gabon.

¹ Il faut rappeler que le sous-comité sur la révision du barème des contributions a été remplacé par le Comité ministériel composé comme suit : Namibie, Malawi (Afrique australe). ; Tchad, Guinée équatoriale (Afrique centrale). ; Kenya, Maurice (Afrique de l'Est) ; Ghana, Nigeria (Afrique de l'ouest) ; Algérie, Libye (Afrique du nord) [Décision EX.CL/Dec.4 (II)].

² L'Algérie a remplacé la Libye après une année et ce, conformément à une décision prise au niveau de la région.

2. Bureau :

- Tanzanie (Président)
- Côte d'Ivoire (2^{ème} Vice-Président)
- Angola (membre)
- Gabon (membre)
- République arabe sahraouie (membre).

**7. *Sous-Comité permanent de la coopération afro-arabe
(24 membres dont 12 Etats membres de l'Union africaine)*³**

- Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Ghana, Guinée et Sierra Léone ;
- Afrique du Nord : Egypte et Tunisie ;
- Afrique de l'Est : Tanzanie et Soudan ;
- Afrique australe : Zimbabwe et Botswana ;
- Afrique centrale : Cameroun et Rép. du Congo.

8. *Sous-Comité sur la réforme des structures*

1. Membres :

- Afrique de l'Ouest : Sénégal, Ghana, Nigeria et Togo ;
- Afrique du Nord : Algérie et Libye ;
- Afrique de l'Est : Rwanda, Ethiopie et Ouganda ;
- Afrique australe : Zimbabwe, Malawi et Mozambique ;
- Afrique centrale : Guinée équatoriale, Burundi et Rép. du Congo.

2. Bureau :

- Sénégal (Président)
- Libye (membre)
- Zimbabwe (membre)
- Rwanda : (membre)
- Guinée équatoriale (Rapporteur)

9. Conformément à l'article 4(2) de son règlement intérieur qui stipule que le « COREP peut créer les comités *ad hoc* et les groupes de travail temporaires qu'il juge nécessaires,

³ Il a été décidé de ne pas changer la composition de ce Comité.

notamment sous-comité sur les accords de siège et les accords avec les pays qui abritent des réunions de l'Union, sur le NEPAD et le Plan d'action du Caire du Sommet Afrique-Europe », le COREP a créé les sous-comités suivants qui ne sont pas encore opérationnels :

- (i) **Sous-Comité sur les accords de siège et les accords avec les pays qui accueillent des réunions de l'Union ;**
- (ii) **Sous-Comité sur le le NEPAD ;**
- (iii) **Sous-Comité sur le Plan d'action du Caire du Sommet Afrique-Europe.**

10. Le Conseil exécutif, à sa session tenue en mars 2003, à N'Djamena (Tchad) a décidé de créer le sous-comité suivant du COREP :

- Sous-Comité sur le Commerce et les affaires économiques

11. Bureau du COREP⁴

- Mozambique (Président)
- Tunisie (1^{er} Vice-Président)
- Tchad (2^{ème} Vice-Président)
- Nigeria (3^{ème} Vice-Président)
- Kenya (Rapporteur)

12. Les doyens

- Le Soudan (doyen du Corps diplomatique africain) ;
- Libéria (doyen de la région d'Afrique de l'Ouest) ;
- Algérie (doyen de la région d'Afrique du Nord)
- Gabon (doyen de la région d'Afrique centrale) ;
- Tanzanie (doyen de la région d'Afrique de l'Est) ;
- Lesotho (doyen de la région d'Afrique australe).

13. Troïka⁵

- Mozambique (Président en exercice)
- Afrique du Sud (Président sortant)

⁴ La composition du Bureau du COREP est la même que celle du Conseil exécutif.

⁵ Le prochain Sommet devant se tenir au Siège, le Président entrant sera élu en juillet 2004.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2004

Composition of the sub-committees of the permanent representatives committee (PRC) 2002-2004

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4408>

Downloaded from African Union Common Repository